

positionnement sur des activités à forte valeur ajoutée. Elle rassemble un cinquième de la population régionale, un quart des entreprises, des établissements et des emplois. Le taux moyen de création d'emplois productifs la place au 4^e rang des zones d'emploi de la région. Elle représente 34 % des créations d'emplois productifs régionaux. Les zones de Pau, Poitiers, Limoges, Bayonne, Niort, La Rochelle et Angoulême en totalisent un autre tiers.

Les 33 zones d'emploi (*définitions*) de la Nouvelle-Aquitaine offrent des cadres de vie différents et leur développement économique bénéficie d'un contexte plus ou moins favorable. Pour permettre les comparaisons (*figure 1*), les zones d'emploi sont, au niveau national, regroupées en cinq classes selon leur taille en termes d'emplois (*méthodologie*).

Des marges de progression pour Bordeaux

Parmi les 16 zones françaises de 230 000 emplois ou plus, Bordeaux est la seule représentante régionale. En 2013, en termes d'arrivées d'emplois productifs liées à des centres de décision extérieurs (*définitions*), elle se classe en 6^e position entre Nantes et Montpellier, devant Marseille-Aubagne ou Roissy-Sud Picardie mais derrière Toulouse, Lille ou Saclay.

Dans la zone bordelaise, la présence de filières comme l'aéronautique, le bois ou la photonique, accompagnées par des pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Xylofutur, Route des lasers) renforce l'attrait pour les actifs qualifiés (*définitions*). La zone de Bordeaux regroupe 36 % des arrivées d'actifs qualifiés dans les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, Bordeaux et ses environs disposent d'un patrimoine culturel et historique riche. L'activité générée par le tourisme stimule l'économie présente du territoire même si la zone de Bordeaux ne se trouve qu'à la 6^e position dans sa classe pour la part de l'emploi touristique (*définitions*). Elle n'a pas le taux le plus élevé des zones d'emploi de la région mais elle comptabilise le plus grand nombre d'emplois liés au tourisme (18 000 emplois). De même, par rapport à sa population, la zone de Bordeaux accueille en proportion moins de retraités (*définitions*) que la plupart des zones de la région, mais ils sont les plus nombreux à venir s'y installer. Enfin, 2 500 nouveaux résidents dans la zone bordelaise travaillent en dehors, soit 2 navetteurs pour 1 000 habitants (*définitions*). Avec l'arrivée d'un millier de nouveaux navetteurs dans les zones de Libourne et Saintes-Saint-Jean-d'Angély, cette proportion atteint 9 %. Les résidents de Libourne bénéficient particulièrement de l'activité économique de la zone bordelaise.

Une fragilité pour Limoges et Poitiers

Depuis la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, Poitiers et Limoges ont perdu leur statut de capitales administratives régionales, comme cinq autres villes dans des zones d'emploi de leur catégorie au plan national. Parmi ces sept zones, deux se démarquent en 2013 : des actifs qualifiés s'installent à Clermont-Ferrand tandis que Caen constitue une destination préférentielle pour les retraités et les touristes.

Les zones d'emploi de Limoges et Poitiers ont en commun un poids important de l'emploi public, participant à une orientation plutôt présente du tissu économique. Dans ces deux zones, la tendance à la baisse dans les activités productives se poursuit. Sur la période 2011-2013, elles partagent aussi des arrivées faibles d'actifs qualifiés par rapport à leur classe. Elles enregistrent des arrivées de retraités mais moins qu'en moyenne dans les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine. Sur la zone d'emploi de Limoges, peu d'emplois productifs sont créés et la part d'emplois touristiques est faible, que ce soit par rapport aux autres zones d'emploi de la région ou à celles de sa classe, notamment par rapport à Poitiers (*figure 2*).

Dans la zone d'emploi de Limoges, le taux d'emplois productifs créés par des centres de décision extérieurs est plus faible que dans la majorité des zones d'emploi de la région et de celles de sa classe. Pourtant, cette zone bénéficie de la présence d'un parc d'activités, la technopole d'ESTER (Espace scientifique et technologique d'échanges et de recherche) qui accueille deux pôles de compétitivités : le Pôle européen de la céramique et le Pôle Elopsys (hautes technologies). Ce parc attire des entreprises : l'implantation en 2012 d'un nouvel établissement d'Engie Cofely (efficacité énergétique et environnementale) avec plus d'une centaine d'emplois en est l'illustration.

Par ailleurs, si l'impact du tourisme de la zone de Limoges est faible par rapport à la région, cette zone se situe néanmoins en milieu de classement parmi ses pairs en France métropolitaine. En 2013, le tourisme génère 3 400 emplois sur la zone, soit 2,6 % de l'emploi total. Enfin, retraités et navetteurs s'installent sur la zone de Limoges mais moins que dans la plupart des autres zones de la région en proportion. Dans la zone de Poitiers, le tourisme comprend 4 500 emplois, soit 3,6 % de l'emploi total. Ce taux la place au 11^e rang des 33 zones de la région et au 12^e rang des 34 de sa classe. Ainsi, en 2015, le Futuroscope concentre 60 % des nuitées hôtelières de la Vienne dont une importante

partie est générée par la clientèle d'affaires de sa zone d'activité. En plus du tourisme, l'aire d'activité du Futuroscope renforce l'économie productive du territoire avec une technopole dédiée aux entreprises du numérique. Entre 2011 et 2013, plus d'un millier d'emplois productifs sont créés dans la zone de Poitiers par des centres de décision extérieurs, soit un volume comparable à La Rochelle et Pau, mais loin derrière Bordeaux. Par ailleurs, la zone de Poitiers fait partie des neuf zones de la Nouvelle-Aquitaine avec les taux d'arrivées d'actifs qualifiés les plus élevés.

Des territoires à dominante présente

En Nouvelle-Aquitaine, en 2013, deux territoires se distinguent par un poids des activités productives en retrait et une économie davantage tournée vers les activités résidentielles, publiques et touristiques. D'une part, un espace plutôt rural au nord-est de la Nouvelle-Aquitaine qui comprend les zones d'emploi de Guéret, Ussel et Tulle, et, d'autre part, le littoral de la façade atlantique. Avec un poids des activités productives en retrait, ces territoires à orientation présente sont moins soumis aux aléas de la conjoncture internationale et aux risques de délocalisation. En 2013, les sept zones d'emploi littorales de la région hors celle de Bordeaux représentent 33 000 emplois touristiques.

La zone de Royan se caractérise par l'emploi lié au tourisme et par l'arrivée de seniors. À l'échelle de la France métropolitaine, en 2013, elle attire le plus de retraités par rapport à sa population (1,6 %). En corollaire, c'est le territoire de la Nouvelle-Aquitaine le plus fortement orienté vers la sphère présente (79 % de l'emploi salarié) et celui où les résidences secondaires pèsent le plus dans le parc immobilier (42 % des logements). Au niveau de l'emploi lié au tourisme, la zone de Royan se situe en deuxième position pour l'importance de sa saisonnalité au sein de la région, après la zone de Pauillac. Dans cette dernière, les attraits du vignoble médocain s'ajoutent, durant l'été, à ceux du littoral au même titre que le thermalisme dans la zone de Dax.

Bayonne et La Rochelle sont les seules zones de plus de 70 000 emplois de la région à bénéficier d'un taux d'emplois liés au tourisme supérieur à celui de la France métropolitaine. Ces taux élevés d'emplois touristiques placent même La Rochelle et Bayonne en 2^e et 3^e position au sein de leurs classes respectives. En revanche, en dépit de la présence d'établissements liés aux activités aéronautiques et de l'agroalimentaire traditionnel, peu d'emplois productifs liés à des centres de décision extérieurs sont créés

2 Des arrivées importantes de seniors dans 16 zones d'emploi de la région

Indicateurs pour mesurer l'arrivée de ressources nouvelles dans les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine

Taille des zones d'emploi	Nom de la zone d'emploi	Création d'emplois productifs par des centres de décision extérieurs entre 2011 et 2013	Arrivées d'actifs qualifiés en 2013	Emplois touristiques en 2013	Arrivées de retraités en 2013	Arrivées de navetteurs en 2013
Moins de 35 000 emplois	Thouars - Loudun	0	++	--	-	0
	Châtelleraut	0	++	-	-	-
	Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	-	--	0	++	+
	Cognac	++	++	-	0	-
	Royan	--	--	++	++	-
	Parthenay	+	--	-	0	+
	Bressuire	--	--	--	--	-
	Sarlat-la-Canéda	--	0	++	++	--
	Pauillac	--	--	++	++	--
	Marmande	-	--	0	0	--
	Villeneuve-sur-Lot	++	+	0	++	--
	Oloron-Sainte-Marie	++	+	+	+	-
	Tulle	++	+	0	+	-
	Ussel	0	0	0	+	--
De 35 000 à moins de 70 000 emplois	Mont-de-Marsan	0	0	+	+	-
	Saintes - Saint-Jean-d'Angély	0	-	0	++	++
	Rochefort	+	++	++	++	++
	Bergerac	++	++	0	++	--
	Libourne	+	--	-	+	++
	La Teste-de-Buch	--	++	++	++	++
	Dax	+	0	++	++	+
	Agen	0	++	0	0	-
	Guéret	--	-	0	++	--
De 70 000 à moins de 125 000 emplois	Brive-la-Gaillarde	--	++	++	++	-
	Angoulême	+	+	--	++	--
	La Rochelle	+	++	++	++	0
	Niort	0	++	--	0	--
	Périgueux	0	--	+	++	-
De 125 000 à moins de 230 000 emplois	Poitiers	+	0	+	+	-
	Bayonne	--	-	++	++	-
	Pau	-	++	0	+	-
	Limoges	--	-	0	+	--
230 000 emplois ou plus	Bordeaux	+	0	+	+	--

Lecture : en 2013, la zone d'emploi de Bayonne a une part d'emploi lié au tourisme supérieure aux trois quarts des zones d'emploi de France métropolitaine de 125 000 à moins de 230 000 emplois.

Note : pour chaque indicateur, le symbole représente la position de la zone d'emploi au sein de son groupe de zones d'emploi par taille, tel que :

++ : indicateur supérieur au troisième quartile ;

0 : indicateur entre le sixième décile et le troisième quartile ;

0 : indicateur entre le quatrième décile et le sixième décile (autour de la médiane) ;

- : indicateur entre le premier quartile et le quatrième décile ;

-- : indicateur inférieur au premier quartile.

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, Sirene, Clap, Lfi 2011 à 2013, DADS 2013, recensement de la population 2013, Acoess 2013

sur la zone de Bayonne bien que des actifs qualifiés s'y installent autant qu'à Poitiers. La Rochelle, quant à elle, profite non seulement de créations d'emplois productifs en provenance de l'extérieur mais aussi d'arrivées d'actifs qualifiés.

Parmi les zones littorales, celle de La Teste-de-Buch a la particularité d'accueillir beaucoup de navetteurs. Sa proximité avec la zone d'emploi de Bordeaux et son cadre de vie incitent de nombreux actifs à s'y installer malgré les désagréments des trajets

domicile-travail.

En 2013, la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda se situe au 15^e rang des 304 zones d'emploi de France métropolitaine pour le poids du tourisme dans l'emploi total (13,5 %) et en tête des zones de la région. Cette forte orientation touristique concerne également les zones voisines de Périgueux, Brive-la-Gaillarde et Bergerac. Au total, 9 400 emplois liés au tourisme sont générés par les attraits de ces territoires et 3 800 retraités sont venus y vivre.

Des atouts productifs affirmés

D'autres zones d'emploi attirent des ressources nouvelles dans la sphère productive. Pau est la zone avec le plus d'arrivées d'actifs qualifiés dans la région proportionnellement au nombre d'emplois. Cette zone dispose déjà d'une main-d'œuvre qualifiée liée à la présence d'activités à haut contenu technologique comme la construction aéronautique, la chimie ou

la recherche-développement. Elle dispose du seul pôle de compétitivité français dans le domaine des géosciences (Avenia). Les zones de Tulle, Cognac (un emploi industriel sur deux dans la production de spiritueux), Bergerac (industrie chimique), sont respectivement les 2^e, 3^e et 6^e zones de la région à bénéficier d'emplois productifs créés par des centres de décision extérieurs : 2,3 % de l'emploi pour Tulle et Cognac et 2,1 % pour Bergerac. Mais les volumes d'emplois créés sont bien moins élevés que ceux d'une zone plus importante comme Poitiers par exemple.

Quelques zones « modérément attractives »

Dans l'ensemble, les petites zones d'emploi

éloignées d'un grand pôle urbain, et les grandes zones d'emploi peu denses ont structurellement plus de mal à attirer des emplois et des résidents. Cependant, pour certains de ces territoires, des flux d'entrants caractéristiques sont observés. La zone de Parthenay, par exemple, accueille des résidents travaillant sur Niort et Poitiers. Châtelleraut et Thouars-Loudun enregistrent l'arrivée d'actifs qualifiés. Trois établissements de la zone de Châtelleraut sont classés parmi les dix plus grands établissements du département de la Vienne. La zone de Thouars-Loudun a, en 2013, un faible taux d'emplois touristiques, mais bénéficie, depuis 2015, de l'ouverture d'un Center Parcs à Morton.

Les zones de Marmande, Mont-de-Marsan et

Agen peinent également à rayonner. Même si ces territoires semblent en difficulté par rapport aux autres zones d'emplois régionales au regard des indicateurs retenus, ils peuvent avoir la capacité de pérenniser des activités et des emplois voire de les développer. Ainsi, des navetteurs et retraités s'installent à Marmande, plaçant cette zone en milieu de classement des zones d'emplois régionales. Le taux d'emplois touristiques est plutôt favorable à Mont-de-Marsan de même que l'arrivée d'emplois qualifiés à Agen. Au pied du Massif central, les zones de Guéret et d'Ussel se caractérisent par des parts importantes d'arrivées de seniors. ■

Sources

Le taux d'arrivée d'emplois est calculé, pour la période 2011-2013, à partir de trois sources : le **répertoire des entreprises et des établissements (REE)**, qui centralise les mouvements affectant les unités de production, dont les créations, le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**, qui fournit des statistiques sur l'emploi salarié, et enfin l'**enquête sur les liaisons financières (Lifi)** entre sociétés, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés est estimé à partir des données du **recensement de la population de 2013**.

Le taux d'arrivée de retraités est mesuré avec le **recensement de la population de 2013**.

Le taux d'emplois touristiques est calculé à partir des **DADS (Déclarations annuelles de données sociales)** et des données de l'**AcoSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale)**.

Le taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors (navetteurs) est calculé à partir du **recensement de la population de 2013**.

Méthodologie

Les 304 zones d'emploi (ZE) de France métropolitaine sont réparties en cinq classes selon leur taille en nombre d'emplois :

- 230 000 ou plus (16 ZE)
- De 125 000 à moins de 230 000 (34 ZE)
- De 70 000 à moins de 125 000 (44 ZE)
- De 35 000 à moins de 70 000 (67 ZE)
- Moins de 35 000 (143 ZE)

Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer l'arrivée de ressources nouvelles dans ces zones d'emploi. Dans la dimension productive, il s'agit de la création d'emplois productifs créés par des centres de décision extérieurs à la zone d'emploi et de l'arrivée d'actifs qualifiés (cadres du privé, personnels de conception-recherche hors recherche publique) sur le territoire. Dans la dimension présente, il s'agit de l'arrivée de retraités, du nombre d'emplois touristiques et de l'installation sur le territoire de « navetteurs ». Les indicateurs retenus pour mesurer l'arrivée de ressources nouvelles pour les zones d'emploi françaises en 2013 ne prennent pas en compte ni les flux sortants, ni le « stock » d'emplois, d'actifs ou de retraités de la zone d'emploi.

Définitions

La partition de l'économie en deux sphères, **présentielle et productive**, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités. Les **activités et emplois présentiels** répondent aux besoins des populations présentes sur le territoire. Les **activités productives** produisent des biens et services majoritairement exportés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le **taux d'arrivée d'emplois** représente le nombre moyen de créations et de transferts d'emploi dans les établissements de la zone d'emploi, décidés par des employeurs extérieurs, rapporté à l'emploi moyen dans la zone. Le champ est celui des activités productives.

Le **taux d'arrivée d'actifs qualifiés** rapporte le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés au lieu de travail du secteur privé, sur une période d'un an, au nombre total d'emplois de la zone d'emploi.

Le **taux d'emplois touristiques** est une estimation de la proportion d'emplois (salariés et non salariés) liés à la présence de touristes dans la zone.

Le **taux d'arrivée de retraités** est calculé en rapportant le nombre de retraités venus habiter dans la zone d'emploi sur une période d'un an à la population totale.

Le **taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors** (« navetteurs ») rapporte le nombre d'actifs venus habiter depuis un an dans la zone d'emploi, et qui travaillent ailleurs, à la population totale.

Insee Nouvelle-Aquitaine

5, rue Sainte-Catherine

BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :

Jean Sebban

ISSN : 2492-6876 (version numérique)

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Sourd C., « Arrivées d'emplois et de résidents - Un enjeu pour les territoires », Insee Première n° 1622, novembre 2016
- Duplessy A.-L., Raffin C., « Plus du quart des emplois se renouvellent chaque année en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes », Insee Analyses Poitou-Charentes, n° 15, mai 2015
- Baltz V., Giraud A., « CA Royan Atlantique : une forte attractivité résidentielle source de déséquilibres », Insee Décimal Poitou-Charentes n° 341, juin 2014
- Sourd C., « L'attractivité économique des territoires - Attirer des emplois, mais pas seulement », Insee Première n° 1416, octobre 2012

